



La Tribune

ARDÈCHE

e-tribune.fr

Judi 15 décembre 2022

N°469 1,80 €

5 rue Victor-Camille Artige - 07200 AUBENAS
lrrredardeche@e-tribune.fr Tél. 04 75 35 76 60

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

Le chantier de la Basilique a repris



C'est en catimini que le préfet a abrogé l'arrêté de suspension des travaux commandités par la Famille Missionnaire Notre-Dame. Les Ami.e.s de la Bourges, opposés au projet se disent « abasourdis » par la nouvelle



Lors de sa conférence de presse de rentrée, Thierry Devimeux avait annoncé qu'il rendrait sa décision à l'automne. C'est chose faite mais en catimini.

Le chantier de la basilique a repris

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER Alors que le chantier était suspendu par arrêté préfectoral depuis l'automne 2020, le préfet vient d'autoriser la Famille Missionnaire à relancer le chantier.

Les Amie.s de la Bourges, l'association d'opposants au projet de complexe religieux porté par la Famille missionnaire Notre-Dame (FMND), avait bien prévenu, en juin dernier : « L'affaire n'est pas terminée, le chantier est suspendu mais pas encore annulé ». Le préfet de l'Ardèche leur a donné raison en abrogeant en catimini, fin novembre, l'arrêté préfectoral qui suspendait les travaux. Une mesure administrative qui explique les mouvements qui avaient été constatés par des riverains, depuis quelques jours déjà, sur ce chantier, pourtant réputé arrêté.

À l'arrêt depuis octobre 2020

Pour rappel, un arrêté préfectoral avait été pris le 15 octobre 2020 pour suspendre les travaux. C'est l'installation d'une Zone à défendre (ZAD) sur le chantier, qui avait poussé la préfète de l'époque, Françoise Soulliman, à demander à la FMND, soit de justifier de l'absence d'impacts résiduels sur les espèces protégées (en réalisant une étude environnementale sur dix mois) ; soit, à déposer une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

En septembre dernier, près de 2 ans plus tard donc, lors d'une conférence de presse,

l'actuel préfet de l'Ardèche Thierry Devimeux avait annoncé qu'une étude environnementale 4 saisons avait bien été déposée « en septembre 2021 ».

Étude qui, toujours selon le représentant de l'État « a fait toute une série d'allers-retours pour demander et redemander des compléments. Compléments que la Famille Missionnaire a fournis et que les services de la préfecture ont examinés ».

Et d'expliquer : « Si l'étude montre que les travaux auront un impact sur la faune et la flore environnante, je ne pourrais pas donner l'autorisation de reprendre les travaux ». On peut donc présumer que pour l'autorité préfectorale, l'étude environnementale rentrait dans les clous...

« L'opacité de la préfecture est choquante »

Du côté des Amie.s de la Bourges, c'est le désarroi. Les opposants au projet sont abasourdis et ne comprennent pas cette décision du préfet : « Il y a 2 ans, il avait été pointé le fait que la préfecture avait manqué de transparence. On avait réussi à constituer, avec l'ancienne préfète, un groupe de travail avec le Parc naturel régional, son comité scientifique, les services de l'État... »

en préfecture qui ont abouti à un arrêté préfectoral qui suspendait les travaux » commente le coprésident Sylvain Hérenguel.

« Aujourd'hui, les travaux reprennent sans que personne en soit au courant, sans que personne n'ait jamais vu l'ombre d'une étude. Cet enfermement des services de l'État dans le non-dit, ça me paraît complètement aberrant. Cette opacité est encore plus choquante qu'il y a 3 ans. »

Toutefois, le collectif est toujours dans l'attente d'une décision du tribunal administratif : « On a déposé un recours pour demander le retrait du permis de construire, c'est en cours d'instruction. On est dans l'attente d'une audience qu'on espère proche » poursuit Sylvain Hérenguel. Il estime par ailleurs que les travaux restent dans l'illégalité : « Il n'y a toujours pas eu de demande de dérogation pour détruire des espèces protégées ou des habitats d'espèces protégées. C'est la clé de voûte de l'histoire. Même un tribunal a jugé favorablement l'arrêté préfectoral et dans le jugement, il est noté qu'il y a des espèces protégées ».

La Famille Missionnaire n'a pas répondu à nos sollicitations. Par ailleurs, le préfet de l'Ardèche n'a pas répondu à nos sollicitations.

➤ « Est-ce validé par le ministère ? »

Soutien de la première heure des amie.s de la Bourges, l'ancien conseiller régional PCF François Jacquart est lui aussi « surpris de voir le chantier autorisé à rouvrir. L'arrêté faisait suite à une prise de position de la ministre de l'environnement de l'époque, Barbara Pompili ». L'ancien élu s'interroge sur la décision du préfet : « Est-elle validée par le ministre de la transition écologique ? ». Une question « essentielle » pour lui.

« Aujourd'hui, de l'ensemble de mes contacts, personne ne m'a confirmé qu'une étude avait été présentée auprès des différents interlocuteurs autour de la table

avec la préfète lorsque les choses ont été décidées. Je suis très étonné d'autant qu'un certain nombre de chercheurs avait confirmé la présence d'espèces protégées ». François Jacquart rappelle aussi qu'un abandon définitif du permis de construire aurait posé la question de l'indemnisation des entreprises par l'État, suite à une erreur d'attribution du permis de construire. Ou, à l'inverse, par la Famille Missionnaire « à partir de déclarations, à minima erronées lors du dépôt de demande du permis de construire ». La responsabilité de la FMND aurait alors été totale, estime l'ancien élu.

➤ « Je ne suis pas au courant »

Contacté par téléphone mardi matin, José Ferreira, le patron de Ferreira Bâtiment, une des entreprises qui ont obtenu le marché de ce chantier de 17,7 M€, affirme ne pas être au courant de l'abrogation de l'arrêté. « Je n'ai pas été contacté par la Famille Missionnaire » assure l'entrepreneur drômois qui était monté au créneau, en juin dernier, pour dénoncer la suspension des travaux et pour dire combien « L'arrêt du projet serait une catastrophe pour l'économie locale et les entreprises qui devaient y travailler ». Une douzaine de ses salariés avaient construit la passerelle et une quarantaine au total était prévue sur le chantier.

José Ferreira assure qu'en ce qui concerne son entreprise, le chantier n'a pas repris et ne peut pas reprendre immédiatement : « Il y a un gros travail en amont. Travail qu'on avait déjà commencé mais qu'on a arrêté après avoir acheté du matériel mais on a tout arrêté et on ne peut pas reprendre d'un claquement de doigt ».